

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Section 2 Parcelle 94/10 - superficie 758 m² : vente GARNON- HUMMEL ERDINGER
Section 2 Parcelle 79/25 - superficie 337 m² : vente BILLING-NIES-BERGER

TAXE D'AMENAGEMENT : MODIFICATION DU TAUX

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :
Vu la délibération du 21 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3 %
Vu la délibération du 30 octobre 2014 reconduisant le taux de 3 %
Le conseil municipal décide de porter le taux à 5 % sur l'ensemble du territoire communal

CCCHR : RAPPORTS

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2017 de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin présentés.

SIEPI : RAPPORT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III présenté.

DIVERS

Avancement enfouissement réseau gaz
Compte rendu réunion lotissement « Kappelen »
Démission de l'ouvrier communal : dernier jour de travail le 8 août

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commande en vue de la passation d'un marché public relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile proposé par la ville d'Ensisheim